

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

Après le mot :

« constatés »,

rédiger ainsi la fin du troisième alinéa du 6° du II de l'alinéa 14 :

« au titre de ce même exercice aux organismes nationaux du régime général concernés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.